

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de Février, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à St Martin de Fraigneau sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte. Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
BORDERT Bernard	LE MAZEAU	
ROBIN Noël	LIEZ	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
COIRIER Jannick	RIVES D'AUTISES	Suppléant
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
CHATAIGNE Jean-Loui	ST SIGISMOND	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
Présents : 13 – représentés : 0		13/15
CC Sud Vendée Littoral		
GRELAUD Frédéric	CHAILLE LES MARAIS	Suppléant
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
CAREIL Pierre	ST GEMME LA PLAINE	
LAMY Judicaël	LA TAILLEE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
Présents : 8 – représenté : 0		8/14
CC Pays Fontenay Vendée		
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
PORCHER Hugues	LONGEVES	Suppléant
RIDEAU Daniel	MONTREUIL	
FILLON Nicolas	MOUZEUIL	
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
BAUDRY Yves	SERIGNE	Pouvoir à M. GATINEAU
Présents : 8 – représentés : 1		08/22
CC Pays de la Chataigneraie		
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
GUÉNION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
Présents : 3 – représentés : 0		03/10
CC Aunis Atlantique		
AUGERAUD Sylvain	LE GUE D'ALLERE	
Présent : 1 – représentés 0		1/02
Total présents		33
Total représentés :		1
Total présents et représentés :		34/64

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance et déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le

ID : 085-258501634-20260223-DELIB232026-DE



OBJET : BILAN FONCIER – DELIB N°23/2026

En 2025, plusieurs parcelles sont maintenues en stock afin de constituer une réserve foncière mobilisable pour de futurs besoins (zones d'emprunt, échanges, compensations) :

- **Les-Velluire-sur-Vendée** – Parcelle **ZP79**, surface **0,85 ha**, située en rive droite de la Rivière Vendée.
- **Sainte-Radégonde-des-Noyers** – Parcelle **D716**, surface **1,1 ha**, en rive droite du Canal des Cinq Abbés.
- **Moreilles** – Parcelles **B221 et B220**, surface totale **7 ha**, situées le long de la RD137 à 1 km de la Ceinture des Hollandais.
- **Champagné-les-Marais** – Parcelles **C174, C176 et C178**, surface totale **10,2 ha**, situées le long de la RD10A.

En parallèle du stock existant, le SmVSA suit plusieurs dossiers visant à renforcer ou renouveler cette réserve foncière.

Quatre secteurs sont concernés :

- **Secteur 1 – Moreilles (19,2 ha)** Ensemble foncier situé le long de la Ceinture des Hollandais. Le dossier présente une complexité particulière car il s'inscrit dans le cadre d'un legs à une communauté religieuse.
- **Secteur 2 – Les-Velluire-sur-Vendée**
 - Potentiel échange d'une prairie **ZL40 (0,8 ha)** située à proximité du communal, avec une parcelle attenante à la Rivière Vendée.
 - Mise en vente d'une petite parcelle **ZP109 (5 ares)** en bordure de la Vendée, présentant toutefois une surface limitée.
- **Secteur 3 – Vouillé-les-Marais (0,5 ha)** Projet d'acquisition sur le Canal des Cinq Abbés, au sud des Huttes du Poil Rouge, à proximité de la RD25. La parcelle comprend une portion de digue et de berge, ce qui nécessite une analyse technique spécifique.
- **Secteur 4 – Sainte-Radégonde-des-Noyers (8 ha)** Discussion engagée directement avec **M. Jean-Claude Bodet** pour la cession d'un polder situé à proximité de l'ouvrage des Cinq Abbés (parcelles 277, 278, 279 et 713), tel qu'indiqué sur la cartographie associée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de renforcer et renouveler la réserve foncière ;
- **DELEGUE** aux vice-présidents la gestion de ces opérations foncières ;
- **AUTORISE** le Président et les vice-Présidents, en cas d'absence ou d'indisponibilité de celui-ci à signer tous documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER